



COMMUNIQUÉ DE L'UNION DES AVOCATS D'AFRIQUE CENTRALE (UNAAC) A LA SUITE DES GRAVES VIOLENCES ET AUTRES SEVICES SUBIS PAR NOTRE CONFRERE TAMFU RICHARD, AVOCAT AU BARREAU DU CAMEROUN, AVEC RESIDENCE A DOUALA

L'UNION DES AVOCATS D'AFRIQUE CENTRALE (UNAAC) a appris avec un grand émoi, que notre confrère TAMFU Richard, Avocat au Barreau du Cameroun avec résidence à Douala, a été l'objet en date du 27 novembre 2024, alors qu'il exerçait sa mission sacrée de Défense, de violences, d'exactions et autres actes inqualifiables, de la part de certains agents du Groupement de la Gendarmerie Nationale de BONANJO à DOUALA au CAMEROUN.

L'UNAAC s'étonne de la récurrence de ces actes de violences de la part des agents de la maréchaussée, au Cameroun.

L'UNAAC, s'associe à toutes les autres organisations et associations professionnelles d'Avocats pour condamner avec une extrême vigueur, ces actes intolérables qui nous rappellent hélas une période particulièrement noire de notre histoire.

L'UNAAC, demande instamment aux autorités camerounaises, gardiennes des libertés publiques et de l'Etat de Droit, de se saisir de ces faits d'une gravité exceptionnelle, qui ternissent l'image du Cameroun et foulent au pied l'honneur d'un homme et à travers lui d'une profession toute entière.

L'UNAAC, se réserve le droit aux côtés des autres organisations, et associations professionnelles d'Avocats d'ester en justice, afin que les droits inaliénables de notre confrère TAMFU Richard, soient défendus et protégés.

L'UNAAC, rappelle enfin qu'elle continuera à veiller au respect scrupuleux des intérêts matériels et moraux de tous les avocats de notre sous région, mais surtout au libre exercice et à l'indépendance de leur profession.

Fait à Douala, le 29 Novembre 2024

Patrice MONTHE
Ancien Bâtonnier
Président de l'Union des Avocats
d'Afrique Centrale (UNAAC)

